

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Guide pratique

Juin 2025

Participez à l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2025 en votant les résolutions

Retrouvez dans ce guide toutes les informations afin d'exercer votre rôle d'actionnaire. Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition par email : investisseurs@intrasense.fr

VOTEZ EN AMONT DE L'AG ET JOUEZ VOTRE RÔLE D'ACTIONNAIRE

Les actionnaires de la Société sont invités à exercer leur droit de vote (par correspondance ou par procuration par voie postale) préalablement à l'Assemblée Générale, selon les modalités rappelées ci-dessous et détaillées dans la brochure de convocation publiée sur le site Internet de la Société.

Les actionnaires peuvent aussi assister personnellement à l'Assemblée.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués aux actionnaires sont tenus à leur disposition au siège social de la Société et peuvent leur être transmis sur simple demande adressée à investisseurs@intrasense.fr

Par ailleurs, tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : www.intrasense.fr/fr/assemblee-generale-2025

QUESTIONS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par ailleurs, les actionnaires ont la possibilité de poser des questions écrites par lettre recommandée avec avis de réception à : **INTRASENSE, 1231, avenue du Mondial 98, 34000 MONTPELLIER** ; ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseurs@intrasense.fr, au plus tard quatre jours ouvrés avant l'Assemblée Générale, soit le 21 juin 2025, et en justifiant de leur qualité d'actionnaire.

JE REMPLIS LE BULLETIN DE VOTE OU DE POUVOIR

Renvoyer le formulaire unique de vote ou de procuration par correspondance, qui sera adressé avec la convocation, également téléchargeable sur le site de la Société www.intrasense.fr, rubrique Documentation financière (www.intrasense.fr/fr/assemblees-generales-2025) :

- Soit par voie postale à Société Générale (Services Assemblées, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 03) grâce à l'enveloppe T jointe au formulaire de vote par correspondance qui vous aura été adressé ;
- Soit par voie électronique à la Société à l'adresse électronique suivante : investisseurs@intrasense.fr. La Société se chargera de le transmettre à Société Générale dès réception et adressera un accusé de réception du formulaire de vote par correspondance à l'actionnaire concerné.

Demander le formulaire auprès de l'intermédiaire financier qui gère vos titres ou le télécharger sur le site de la Société www.intrasense.fr, rubrique Documentation financière (www.intrasense.fr/fr/assemblee-generale-2025) :

- L'actionnaire au porteur adressera sa demande de formulaire de vote par correspondance à son intermédiaire financier et le lui retournera, dûment complété et signé. Celui-ci se chargera de le transmettre à Société Générale accompagné d'une attestation de participation.

Je suis actionnaire au nominatif

Je suis actionnaire au porteur

JE RENSEIGNE, DATE ET SIGNE LE FORMULAIRE

Ne pas utiliser à la fois « je vote par correspondance » et « je donne pouvoir à »

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

intrasense
 Société anonyme au capital de 2 635 813,10 euros
 Siège social : 1231 avenue du Mondial 98
 34600 Montpellier
 452 479 504 RCS Montpellier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
 Convocquée le 25 juin 2025 à 10 heures
 Au Cabinet Jeantet
 11 Rue Gallée, 75116 Paris

COMBINED GENERAL MEETING
 Convened on June 25, 2025 at 10 am
 At Cabinet Jeantet
 11 rue Gallée, 75116 Paris

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant / Account	Vote simple / Single vote
Nom / Registered	Vote double / Double vote
Nombre d'actions / Number of shares	Porteur /Bearer
	Nombre de voix / Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
 CL au verso (2) / See reverse (2)

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE // I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 CL au verso (1)

JE DONNE POUVOIR À : CL au verso (4) pour le représenter à l'Assemblée // I HEREBY APPOINT... see reverse (4)
 M, Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Mlle, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Non, prénom, adresse et intermédiaire financier des modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné dès que possible (à l'exception de la Banque de France, CL au verso (1)).
 Surname, first name, address of the shareholder / Change regarding the information here to be notified to relevant institution, as changes can be made using this proxy form. See reverse (2)

Date & Signature

■ Si le formulaire est renvoyé signé et signé mais qu'aucun choix n'est matérialisé (cases grises), le Président / power of attorney / proxy is automatically applied as a proxy to the Chairman of the General Meeting.
 If the form is returned signed and signed but no choice is shaded (grey boxes), the Chairman of the General Meeting is automatically applied as a proxy to the Chairman of the General Meeting.

Si vous votez par correspondance, cochez une case par ligne

Si vous donnez pouvoir au Président ou à un tiers, cochez la case

Date limite de réception du formulaire

Quel que soit votre choix, inscrivez votre Nom, votre Banque et la ville de l'agence

Quel que soit votre choix, datez et signez

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à la Société Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus, trois jours francs au moins avant la date prévue de l'Assemblée, soit le 22 juin 2025 au plus tard.

S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données ne seront valables qu'accompagnées de l'attestation de participation établie, envoyée dans les délais légaux, par l'établissement financier qui tient votre compte titres.